



Est-ce que le droit de fumer existe ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 12 avril 2012

Et les droits des fumeurs t'y pense ? faudrait voir à arrêter d'abuser !

Réponse :

Il n'est nullement dans l'intention de l'association de s'opposer à ce que la liberté de fumer puisse s'exercer dans le cadre prévu par la législation. Cette liberté individuelle est cependant encadrée par des lois et des règlements car le fait de fumer peut nuire à la santé et au bien-être de ceux qui côtoient le fumeur.

Une des missions élémentaires de l'État républicain est, en effet, de veiller à ce que la liberté des uns n'empiète pas sur celle des autres.